

VILLE DE FLERS-EN-ESCREBIEUX
ARRÊTÉ D'INTERRUPTION ET DE DEVIATION DE
CIRCULATION POUR LA BRADERIE DU 1^{ER} MAI 2024
A PONT DE LA DEULE

Réf : AD/JJP/2024-01

Nous, Maire de la Commune de FLERS EN ESCREBIEUX,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les Articles du Code de la Route,

CONSIDERANT que pour faciliter le bon déroulement de la Braderie, et afin d'éviter les accidents, il y a lieu de modifier temporairement la réglementation de la circulation et du stationnement actuellement en vigueur.

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits dans les rues de l'Escrebieux, Delaeter, du Maréchal Leclerc, du Pont, Jacques Duclos, Place Jules Guesde, du Marché, Maréchal Leclerc, Jean Jaurès, Roger Salengro LUNDI 1^{ER} MAI 2023 de 6 heures à 15 heures. INTERDITE rue du Marché, Place Jules Guesde. Tout véhicule gênant pendant ses horaires, sera retiré par la fourrière.

ARTICLE 2 : Pendant cette interruption, la circulation s'effectuera par un itinéraire de déviation dans les deux sens, de la manière suivante :

- Sens DORIGNIES-AUBY :

Par les rues Alain Chartier, du Parc (Dorignies-Douai), Marceau Martin et d'Auby.

- Sens FLERS-CENTRE-DORIGNIES :

Par la rue Sadi Carnot et, sur le territoire de Douai, par le quai de Boisset, les rues du Marais, de l'Eglise et de la Ferme.

ARTICLE 3 : Afin de faciliter le stationnement des véhicules lors de la Braderie, des parkings seront mis à disposition des visiteurs, rue Marceau Martin, aux endroits ci-après :

-Salle des Sports Wandwingor

-Près de l'église Ste Barbe

Ainsi que sur l'ancien terrain de la S.N.C.F, rue de l'Escrebieux (entrée par Dorignies, rue Moche)

Un fléchage indiquant ces parkings sera mis en place, et notamment à partir de l'échangeur de la Rocade Nord à Pont-de-la-Deûle.

ARTICLE 4 : L'interruption et la déviation seront matérialisées par la mise en place d'une signalisation routière à la charge de la Commune.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent Arrêté sera adressé à :

-Monsieur l'Ingénieur de l'Unité Territoriale de Douai-Cambrai, Route Nationale à GOEULZIN

-Monsieur le Responsable du Centre de Secours rue Maurice Facon à WAZIERS

-Monsieur le Directeur de la S.T.D Réseau EVEOLE, 395 Bd Pasteur à GUESNAIN

-Monsieur le Commissaire de la Circonscription de DOUAI

-Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux

-Messieurs les Gardiens de la Police Municipale

Pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à FLERS-EN-ESCREBIEUX, le 18 mars 2024

Le Maire,

Jean-Jacques PEYRAUD

Publié sur le site internet le 24 avril 2024.